

# L'Écho de Saint Rigomer

Mars 2015 / N° 21

## Ouverture de la mairie / Permanences des élus

Mardi 14h-18h. Marthial Gommand, de 17 à 18h  
Jeudi 14h-18h. Dominique Cante, de 17 à 18h  
Vendredi 14h-18h. Jean-Marie Firmesse, de 17h à 18h



## Attention !

**Changement d'heure dans la nuit du 28 au 29 mars.  
En tenir compte pour les heures d'ouverture du bureau de vote**

## Élections départementales

Elles auront lieu les 22 et 29 mars prochains, de 8 heures à 18 heures, à la **Charmille**. Le scrutin est majoritaire pour une liste en binôme, un homme et une femme, sans aucune modification possible de la liste. Le mandat des élus dure 6 ans.

Dans la Sarthe, le nombre de cantons passe de 40 à 21; celui de Mamers regroupe 51 communes des anciens cantons de Mamers, la Fresnaye sur Chédouet, Marolles les Brault et d'une partie de celui de Saint Paterne.

Le conseil départemental remplace le conseil général; les conseillers départementaux -42 pour la Sarthe- remplacent les conseillers généraux qui étaient 40 dans notre département.

### Compétences du Conseil départemental :

(loi du 27 janvier 2014)

#### Domaine social

- Enfance : protection maternelle et infantile, adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;
- Personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;
- Personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie) ;
- Aide sociale : gestion du revenu de solidarité active.

#### Domaine scolaire

- Construction, entretien, équipement des collèges.

#### Aménagement du territoire

- Équipement rural, remembrement, aménagement foncier, gestion de l'eau et de la voirie rurale;
- Transports routiers non urbains des personnes ;
- Voirie : toutes les routes n'entrant pas dans le domaine public national.

#### Culture

- Création et gestion des bibliothèques départementales de prêt, des services d'archives départementales, de musées ; protection du patrimoine.

**Le conseil départemental intervient directement dans notre vie quotidienne;  
il est donc nécessaire de voter.**

### **Commune Nouvelle**

La commission Communication-Information travaille sur un journal communal à paraître en Avril prochain. Celui-ci permettra de vous tenir informés de la mise en place de cette nouvelle commune et de vous donner quelques informations pratiques.

Un site Internet est en cours de réalisation, à l'adresse suivante : <http://villeneuve-en-perseigne.e-monsite.com/>

### **Amicale des Anciens Combattants**

La commune de Saint Rigomer accueillera les cérémonies du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire de 1945, pour la commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne, le Dimanche 10 Mai 2015 :

10h : rassemblement au Cimetière, hommage aux 4 résistants massacrés par la Gestapo en Juillet 1944

10h30 : messe en l'église de St Rigomer

11h30 : hommage aux combattants morts pour la France, au Monument aux Morts

12h : Vin d'honneur offert par la municipalité

12h30 : Banquet à la Salle de la Charmille. Prix du repas : 25 €

Les enfants sont particulièrement invités à se joindre à cette manifestation.

### **Assainissement collectif au Buisson / Rue aux Chèvres**

Les travaux sont pratiquement terminés et la phase des contrôles bien avancée. Un courrier personnel sera adressé à chacun, après la réception définitive des travaux et la validation des contrôles, pour les modalités de raccordement au réseau.

### **Pollution sonore**

Avec les beaux jours, les tondeuses et autres engins à moteur, qu'ils soient de jardinage ou de loisirs, génèrent des nuisances sonores. Ne les utilisons pas avant 9 heures ni après 19 heures, ni les dimanches et jours fériés, par respect pour les voisins, leur tranquillité et leur droit légitime au repos. Merci.

Si ces consignes n'étaient pas respectées, le conseil pourrait être amené à prendre les mesures nécessaires.

### **Date à retenir**

**Samedi 14 juin** : rallye pédestre du comité des fêtes à la découverte de notre village. Rendez-vous à 9 heures 30 à la Charmille. Prévoir son pique-nique.

Le trajet sera accessible à tous, avec des pauses pour répondre aux questions posées ou résoudre des énigmes. On pourra s'asseoir pour reposer les jambes fatiguées. C'est un rallye, pas une épreuve olympique ! Retour vers midi à la Charmille et partage du repas tous ensemble.

La commission communication et information. Mars 2015

Mairie de Saint Rigomer : Tél. 02 33 26 94 55 / Fax : 02 33 26 65 79

E-mail : [mairie.saint.rigomer@orange.fr](mailto:mairie.saint.rigomer@orange.fr) Site web : [www.saintrigomerdesbois.fr](http://www.saintrigomerdesbois.fr)

Si vous en avez la possibilité, visitez le site Internet communal : : <http://villeneuve-en-perseigne.e-monsite.com/>